Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-239-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget primitif 2026 – Budget annexe assainissement

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2025-239

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	67
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	74
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-239-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULET) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-239-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Il a été exposé,

Le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **12 467 381 €** en section de fonctionnement ;
- **10 419 121 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 22 886 502 €** qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Réelles	8 917 458	Réelles	11 798 790
Ordre	3 549 923	Ordre	668 591
TOTAL	**12 467 381**	**TOTAL**	**12 467 381**

INVESTISSEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Réelles	9 750 530	Réelles	6 869 198
Ordre	668 591	Ordre	3 549 923
TOTAL	**10 419 121**	**TOTAL**	**10 419 121**

Les opérations d'ordre consistent en :

- l'amortissement des biens (3 549 923 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (668 591 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement).

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer a minima le remboursement du capital de la dette.

Le budget annexe *Assainissement* 2026 est proche du budget pour 2025. Le mode de gestion qui était une délégation de service public classique est devenu fin 2023 une régie intéressée. Si au quotidien, il n'y a pas de différence dans la prise en charge de la compétence, ce mode de gestion impacte fortement les comptes de la collectivité car contrairement à la DSP classique où le délégataire encaisse l'ensemble des recettes et prend en charge l'ensemble des dépenses, pour une régie intéressée, le délégataire reverse à la collectivité l'ensemble des recettes et la collectivité rembourse au délégataire les dépenses avancées. Ainsi, toutes les dépenses et les recettes apparaissent dans les comptes de la collectivité, ce qui explique la forte augmentation en dépense et en recette par rapport à l'exercice 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-239-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

1. Dépenses et recettes réelles de **fonctionnement**

Elles se répartissent comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DÉPENSES RÉELLES		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 565 043	6 357 557
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 264 649	1 270 715
014 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE MODERNISATION A L'AGENCE DE L'EAU	59 750	108 600
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	117 002	20 000
66 CHARGES FINANCIÈRES	1 006 080	1 025 586
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	129 065	120 000
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	15 000
Total dépenses réelles	**8 141 590**	**8 917 458**
RECETTES RÉELLES		
013 ATTENUATION DE CHARGES	0	0
70 PRODUITS DE SERVICES (REDEVANCE ASSAINISSEMENT, TRAVAUX REFACTURES ...)	11 049 205	11 798 790
74 SUBV AESN + PRIMES EPURATION	0	0
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
78 REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS	0	0
Total recettes réelles	**11 049 205**	**11 798 790**

Les **produits de service et du domaine**, comprenant notamment les redevances assainissement, la PFAC, la refacturation des dépenses d'eau pluviales (SPA) au budget principal, intègrent une hausse moyenne de la redevance à hauteur de l'inflation pour tenir compte de l'impact de celle-ci sur l'équilibre de la section de fonctionnement ainsi que pour dégager l'autofinancement nécessaire au financement des investissements portés en 2026. A noter qu'une réforme des redevances de l'agence de l'eau va entrer en vigueur au 1er janvier 2026. Cette réforme s'inscrit dans le cadre du XIIème programme d'aides financières qui prévoit de corréler ces aides à la performance des équipements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-239-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

2. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent ainsi :

	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DÉPENSES RÉELLES		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	2 013 832	1 923 966
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	840 364	755 964
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 275 012	2 305 600
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 236 333	4 765 000
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT – DÉPENSES	750 000	0
Total dépenses réelles	**10 115 541**	**9 750 530**
RECETTES RÉELLES		
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	2 360 803	1 826 500
16 EMPRUNTS	4 097 123	5 042 698
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT – RECETTES	750 000	0
Total recettes réelles	**7 207 925**	**6 869 198**

Le montant du capital restant dû au 1er janvier 2026 sera égal à 27 135 335 euros, en l'absence de nouvel emprunt souscrit entre le présent rapport et le 1er janvier 2026. La dette du budget assainissement représente près de la moitié de la dette totale de la collectivité, tous budgets confondus.

Les dépenses réelles d'investissement 2026 s'élèvent à 9 750 530 € et se répartissent ainsi :

- remboursement du capital de la dette : 1 923 966 € ;
- investissements réels comprenant la réalisation d'études, des travaux de réhabilitation et d'extension (Ardelles, Brezolles, Dreux, Maillebois, Montreuil, Saint-Rémy...), de raccordement, le renouvellement de matériels dans les STEP, la poursuite d'autorisations de programme en cours et créées lors des exercices antérieurs, etc.

Les recettes d'investissement sont constituées de subventions d'investissement (1 826 500 €) ainsi que d'un emprunt d'équilibre (5 042 698 €). Cet emprunt fera éventuellement l'objet d'un ajustement au budget supplémentaire lors de la reprise des résultats.

***VU** le code général des collectivités territoriales ;*
***VU** les instructions budgétaires et comptables M4, M57 ;*
***VU** la délibération n°2025-203 du conseil communautaire du 17 novembre 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2026*
***VU** le projet de budget primitif 2026 du budget annexe assainissement avec annexe détaillée par Chapitre et par Nature.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe assainissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées en annexe ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-239-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 JAN. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 13 JAN. 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**